

LES PRATIQUES DE COOPERATION ENTRE LES COMPAGNONS BATISSEURS ET LES PACT – ARIM L'EXEMPLE DU VAR

PARTENAIRES, DISPOSITIFS, FINANCEMENTS MOBILISES

La CAF du Var a inscrit, au titre de ses actions sociales en faveur des familles aux ressources modestes ou en difficulté, la possibilité de financer l'amélioration du logement des familles grâce à des travaux réalisés dans le cadre d'un chantier d'auto – réhabilitation accompagnée.

Le Règlement Intérieur d'Action Sociale de la CAF du Var prévoit quatre mesures permettant de financer des travaux d'amélioration de la résidence principale des familles (locataires ou propriétaires occupants) afin de favoriser le maintien dans des logements adaptés à leur situation économique et familiale.

Elles visent à prévenir l'insalubrité, la vétusté ou l'insécurité des locaux existants et à favoriser les économies d'énergie.

Il s'agit de :

- la prime rénovation habitat
- la subvention travaux d'accessibilité personnes handicapées
- le prêt amélioration de l'habitat
- l'aide à l'habitat au profit des familles allocataires du RMI

Le diagnostic - évaluation quant à la pertinence des travaux, la régulation des demandes, le montage des dossiers, l'avance de trésorerie et le contrôle des travaux ont été confiés à l'association PACT ARIM.

Avec le développement de l'action « Atelier de Quartier intercommunal », action d'auto réhabilitation accompagnée, mise en œuvre par les Compagnons Bâisseurs sur 7 communes du VAR, la CAF a pris l'initiative de réunir fin 2005 les Compagnons Bâisseurs Provence et le Pact-Arim du Var pour définir un protocole de coopération visant à faciliter la réalisation des opérations. Les premiers contacts ont permis de dégager un protocole informel des modalités d'intervention des deux opérateurs.

MISSIONS RESPECTIVES DES OPERATEURS

La réalisation effective des opérations pour des familles allocataires identifiées par les services de la CAF est fondée sur la répartition des missions suivantes entre les deux opérateurs :

- **Le Pact – Arim :**
 - établit un diagnostic technique et social de la situation de la famille et de ses conditions de logement ;
 - étudie la faisabilité de la solution préconisée au vu du diagnostic établi en amont ;
 - assure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage et le suivi administratif du dossier.
- **Les Compagnons Bâisseurs** assurent la maîtrise d'œuvre du chantier et l'encadrement technique du bénéficiaire. Ils mettent également en œuvre, en partenariat avec les acteurs sociaux locaux, les mesures d'accompagnement social nécessaires pour la réalisation effective du chantier.

Deux circuits sont arrêtés dans le cadre de la mise en cohérence des interventions et missions des opérateurs :

1. SIGNALEMENT PACT ARIM

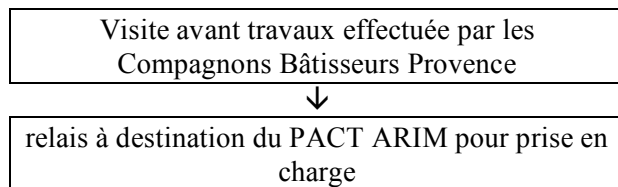
Famille n'étant pas en possibilité de réaliser seule les travaux habitant le parc public ou privé sur la communauté de commune Ste Baume Mont Aurélien avec de petites ressources (Minima sociaux ou travailleurs à temps partiel). Travaux d'ordre locatif (réfection des murs, réparations locatives, aménagement...). Travaux du même ordre pour les propriétaires occupants.



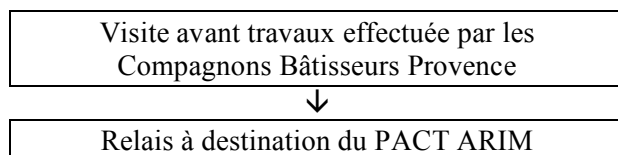
2. SIGNALEMENT COMPAGNONS BÂTISSEURS DE PROVENCE

3 possibilités :

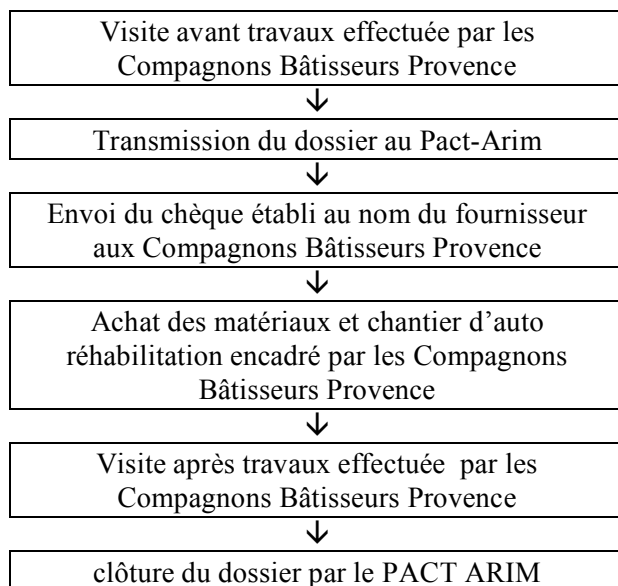
☞ famille repérée, identifiée et ne rentrant pas dans l'action (positionnement non validé, pas de souhait d'accompagnement...)



☞ famille repérée et positionnée sur l'action pour laquelle le suivi Compagnons Bâtisseurs arrive à terme et qui souhaite poursuivre les travaux au delà de l'intervention des Compagnons Bâtisseurs. La famille a acquis les compétences nécessaires au cours du suivi Compagnons Bâtisseurs.



☞ famille repérée, identifiée positionnée sur l'action dont le projet travaux va au delà de ce qui est réalisable dans le cadre du projet des Compagnons Bâtisseurs



PERSPECTIVES

Dans la continuité de l'initiative de la CAF et à partir des compétences développées dans ce cadre, le dispositif récemment adopté par l'ANAH peut élargir les réponses d'insertion par l'habitat apportées par l'auto – réhabilitation accompagnée à des chantiers plus importants. Les besoins identifiés et les résultats obtenus pour ces opérations peuvent dans un second temps donner lieu à un partenariat d'action plus large inscrit dans le PDALPD.

PERSONNES RESSOURCES

Compagnons Bâisseurs Provence : Mme Christine VALLETTE, 7 traverse Antoine Caria, 13015 Marseille - ☎ : 04 91 50 03 83

PACT-ARIM du Var : M. COLIN, 5, rue racine – 83 000 Toulon – ☎ : 04 94 22 65 85